CANTON DU VALAIS | **COMMUNE DE CHALAIS**

Arrondissement forestier du Valais central

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
art. 10 al.2 et art. 13 al.1
L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art. 3

Plan N° 1

Légende

Forêt :

- Constatation définitive de la forêt selon art. 10 et 13 LFO, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats.
- Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bâtir
- Limite de la zone à bâtir

COMMUNE DE CHALAIS

1 : 1000

Le géomètre :	L'ing. forestier :	L'ingénieur cantonal des forêts :	La Commune :
Chalais, le 18 sept. 08	THIERRY BARPELLAY ETUDES FORESTIERES ET DANGERS NATURELS 1958 ST-LEONARD le 18.09.08	Bramois, le 16.09.08	Chalais, le 18.9.2008

Nom du géomètre officiel :	Publié au BO le :	Homologation par le conseil d'Etat le :
Ingénieurs & Géomètres Elzingre SA Ingénieurs dipl. EPFZ/ISIA Géomètre officiel Place du Cor 1 Tél.+ Fax 027458.14.50 3968 Chalais Email: elzingre@netplus.ch		Homologué par le Conseil d'Etat en séance de 4 NOV. 2009 Droit de sceau: Fr. 360.--

Plans cadastraux N° 8, 9, 10 et 13

Plan cadastral mis à jour :

Février 2008

Vers.	DATE	DESSIN	CONTROLE
Etabl.	Avril 2008	VS / CS	BE
Mod.	Août 2008	VS / CS	BE